

Québec, le 23 mars 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Par la présente, je réponds à la question ci-dessous inscrite au feuillet du 10 mars 2021 par le député de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Alexandre Leduc.

*« La dernière année a encore une fois mis en lumière le manque de reconnaissance envers le travail des femmes dans le secteur public. Ce sont près de 300 000 femmes qui tiennent à bout de bras le réseau de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Toutefois, l'équité salariale tarde à être atteinte.*

*L'exercice initial d'équité salariale pour le secteur public s'est finalisé en 2006. Pour le secteur public, le premier maintien s'est réalisé en 2010. Plus de 3 000 plaintes ont été déposées à la commission d'équité salariale, car le Secrétariat du Conseil du Trésor n'avait pas reconnu les changements pour certains titres d'emploi. En 2015, le SCT a fait son 2<sup>e</sup> maintien de l'équité sans encore une fois reconnaître toutes les modifications aux titres d'emploi. Plus de 9 000 plaintes ont été déposées à la commission. Le dossier des plaintes de 2010 a été transféré aux enquêtes de la CNESST en 2017 et le processus d'enquête a débuté en 2018. Les syndicats sont de nouveaux retournés en conciliation de juillet 2019 à janvier 2020, sans résultat concluant. De plus, le gouvernement s'est engagé à multiples reprises à offrir 26 \$ aux PAB à l'embauche. Régler les titres d'emplois, où il y a entente pour 2010, permettrait à près de 29 000 femmes d'avoir un meilleur salaire. Et si on ajoute seulement les PAB pour 2015, ce serait près de 60 000 femmes qui auraient des conditions plus décentes.*

... 2

*Considérant ce qui précède,*

- 1. Madame la Présidente du Conseil du trésor peut-elle expliquer pourquoi le SCT ne s'engage pas à régler les titres d'emploi pour lesquels il y a entente et faire trancher le reste des litiges par la CNESST tel que proposé par les syndicats ?*
- 2. Pourquoi Madame la Présidente ne donne-t-elle pas un mandat pour régler l'équité salariale ?*
- 3. Pourquoi la Présidente ne donne-t-elle pas un mandat pour régler la plainte d'équité salariale de 2015 pour les PAB ? »*

Tout d'abord, je tiens à vous assurer que notre gouvernement est soucieux d'assurer l'équité salariale pour l'ensemble de nos personnes salariées et que nos obligations en regard de la Loi sur l'équité salariale sont respectées.

Concernant votre première question, sachez que nous privilégions une entente convenue entre les parties plutôt qu'une décision imposée par un tiers. Nos équipes travaillent afin de trouver un règlement équitable aux plaintes qui ont été déposées.

Cela dit, le gouvernement a le devoir d'assurer une cohérence et une équité entre tous les emplois lors d'obtention d'ententes.

Évidemment, si les parties ne parviennent pas à s'entendre sur les plaintes en litige, il reviendra à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de déterminer si les plaintes sont fondées ou non.

Au sujet de la deuxième question, nous souhaitons régler les plaintes d'équité salariale tout en maintenant la cohérence entre les emplois tel que mentionné ci-haut.

La responsabilité de régler les plaintes d'équité salariale n'est pas exclusive au gouvernement. Les organisations syndicales ont également un rôle important à jouer.

Enfin, concernant la question des préposés aux bénéficiaires (PAB), le gouvernement a déposé en mai dernier des offres permettant aux PAB travaillant à temps plein en CHSLD d'obtenir un salaire de 26 \$/h. Ces offres pourront trouver application après la signature des conventions collectives.

Le gouvernement continue de discuter avec les parties concernées et espère qu'une annonce positive pourra être faite prochainement.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



SONIA LEBEL